

COMPTE-RENDU

- **Programme Sécurité et accessibilité :**

Dans sa session du 19 octobre, le Département a accordé une subvention de 16 510 €, soit 80 % du montant du projet présenté et estimé à 20 637 € HT.

Les premiers devis pour l'acquisition et mise en place de panneaux et marquages : zone 30, généralisation de la priorité à droite dans le bourg, stationnement des personnes à mobilité réduite, cheminement des piétons, traversées de chaussée piétonnières et bandes podotactiles ... ont été présentés pour un montant estimatif de 10 000 euros. Des compléments de devis vont être sollicités pour la mise aux normes de l'accessibilité dans les bâtiments communaux et pour l'amélioration de la signalétique à l'attention des services de secours après état des lieux.

- **Programme de Voirie**

Le Conseil a décidé d'engager la procédure d'élaboration d'un cahier des charges avec l'ADAC pour des travaux en 2021, sur les voies communales de la Ville Commault (section Cabra), du Four Juhel et de la Lande Moy (tranche optionnelle). Les autres voies inscrites dans le plan pluriannuel d'entretien de la voirie communale seront étudiées sur les années suivantes.

- **Poursuite des aménagements de sécurité**

Le Conseil municipal a autorisé le Maire à saisir les services de l'ADAC pour une étude d'aménagement des rues de la Ville Commault, du Joncheray, de Péminier, constituant des voies d'entrée d'agglomération. Cette étude portera également sur les rues des roseaux, des Lilas et des Perrières. L'ADAC va également être interrogée sur la circulation « rue des Dames » (derrière la place du Bourg).

- **Elagage**

Pour la sécurité des usagers, et afin de préserver l'état des routes, un article demandant aux propriétaires d'élaguer leurs arbres et plantations avançant sur les accotements et trottoirs, est paru dans la dernière gazette. A l'issue du délai du 31 décembre, un courrier sera transmis aux propriétaires qui n'auront pas effectué ces travaux.

- **Acquisition d'un journal d'information électronique**

Le conseil municipal a décidé l'acquisition d'un journal électronique double face auprès de la société Lumiplan mieux disante pour un montant de 13 175 € HT, offre comprenant une application mobile gratuite. Cette acquisition fait partie de l'appel à projet du Département « Numérique profitant à tous les costarmoricains dans leur vie quotidienne » pour lequel la Commune est subventionnée à hauteur de 4000 euros. Le panneau sera installé Place du Bourg.

- **Lotissement privé du Clos du Marchix : rétrocession des parties communes**

Le Conseil a accepté le transfert des biens communs du lotissement du Clos du Marchix dans le domaine privé de la commune : voies, réseaux, espaces verts et espaces publics attenants. Les réseaux eaux et assainissement sont à transférer à Lamballe Terre et Mer. Il a autorisé le Maire à signer l'acte notarié à intervenir, après paiement par Coopalis du solde de sa participation au titre de la convention financière pour un Projet Partenarial Urbain (PUP) signée en 2013.

COMMUNE DE LANDEHEN

CONSEIL MUNICIPAL du 05 NOVEMBRE 2020

- **Etat d'urgence sanitaire** - application du décret

Personnel communal : prime Covid

Le conseil a adopté le principe de versement d'une prime exceptionnelle, dans la limite d'un montant de 500 €, aux agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics pendant le confinement entre le 16 mars et le 11 mai 2020 institué pour faire face à l'épidémie de covid-19 : maintien de l'accueil du public, mise en place de nouvelles organisations au restaurant scolaire notamment (restauration et garderie scolaire des enfants des personnels soignants), volontariat pour exercer des tâches hors fiche de poste, renforcement des protocoles de désinfection des locaux et des espaces publics... Le montant sera calculé en fonction du niveau d'activité exercé et individualisé suivant l'importance des sujétions.

Protocole sanitaire et organisation des services depuis le 29 octobre

Le conseil a été informé de l'organisation des services à la population pendant ce nouveau confinement :

La mairie est ouverte aux heures habituelles.

La bibliothèque est fermée mais il est possible de réserver des livres par téléphone et de venir les chercher à la bibliothèque le mercredi matin ou le vendredi soir sur rendez vous. La cabine à livres reste accessible.

Le restaurant scolaire s'est de nouveau adapté au nouveau protocole sanitaire, il y a été installé de nouveaux points d'eau pour le lavage des mains des enfants et la salle polyvalente est toujours utilisée pour la restauration des enfants et garantir ainsi la distanciation.

La salle des fêtes a été mise à disposition de l'école pour tenir lieu de garderie pour éviter le brassage des groupes classe.

Les agents des services techniques travaillent normalement.

Toutes les salles et équipements communaux extérieurs sont fermés.

Une salle du manoir a été mise à disposition du cabinet infirmier pour pouvoir répondre au besoin de la population pour réaliser les tests Covid 19 dans de bonnes conditions.

- **Assurance cyber sécurité** :

Le Conseil municipal a donné son accord pour participer à la consultation sous forme de groupement de commande proposé par le Centre Gestion des Côtes d'Armor, pour un contrat d'assurance cyber-risques : actes de cyber malveillance sur les messageries internet.

- **Installation classée** :

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable à l'installation classée pour la protection de la population soumise à autorisation, et en consultation du public du 19 octobre au 19 novembre inclus à la mairie de Lamballe Armor, pour la demande de création d'une unité de fabrication d'héparine sur résine au lieu-dit « le pré de la Ville au Baul » à Maroué, présentée par COOPERL ARC ATLANTIQUE, projet COOPERL HOR.

COMMUNE DE LANDEHEN

CONSEIL MUNICIPAL du 05 NOVEMBRE 2020

- **Tarifs 2021**

En raison de la crise sanitaire, le Conseil a décidé de ne pas appliquer d'augmentation aux tarifs au 01/01/2021 : salles, cimetière, restauration scolaire, cyberbibliothèque...

La commission animation se réunira pour travailler les éventuelles modifications à apporter aux règles d'utilisation et de location des salles communales.

- **Adhésions 2021**

Le conseil a décidé pour la durée du mandat, l'adhésion aux organismes suivants :

organismes	tarifs 2020
CNAS (Comité National d'Action Sociale en faveur des salariés et retraités de la Fonction Publique)	2059.5
Association des Maires de France dont abonnement	550.6
AMRF (Association des Maires Ruraux de France)	56
Groupement d'achat Proclub	252
Ludothèque	30
SACPA (animaux errants)	2007.6
ADAC : agence d'appui aux collectivités locales	590.4
Agence Locale de l'Energie et du Climat	707.5
missions optionnelles du Centre de gestion des Communes :	
assistance téléphonique informatique	1166
délégué RGPD	520
prestation salaire	forfait au bulletin
archives	forfait horaire

- **Admissions en non valeur :**

Le Conseil autorisé Madame La Maire à annuler des créances datant de 2017 et 2018 pour un montant total de 16.12 €

- **Illuminations :** Le Conseil municipal a décidé de prendre en charge l'acquisition de la guirlande du sapin près de l'école pour un montant de 940 € HT, l'existante n'étant pas aux normes.

Affiché le 9 novembre 2020